

PROJET DE COMPTE RENDU
DE LA CSS FONDEYRE
du 15 octobre 2018

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/ EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Préfecture Haute-Garonne	Jean-François COLOMBET Anabel LESOURD Valérie BAUTHIAN		Présent Présente Présente
SIRACED PC	Julien SABOUHI KAFFASH		Présent
SDIS			Absent
DREAL	Rémy CORTES Célia DERONZIER Amélie GILLET		Présent Présente Présente
DIRECCTE	Dominique DUCLOS		Présent
DDT	Sabine BIELSA		Excusée
Direction Interrégionale du sud-ouest			Absent
ARS	Nicolas SAUTHIER		Présent
collège collectivités			
Commune de Toulouse	Maxime BOYER Romuald PAGNUCCO Nathalie LIBOUREL	Titulaire Suppléant Service risques majeurs	Absent Absent Présente
Conseil Départemental	Marie-Claude FARCY Jean-Michel FABRE Valérie MONTE	Titulaire Suppléant Service environnement	Présente Absent Présente
Toulouse Métropole	Martine SUSSET Elisabeth TOUTUT PICARD	Titulaire Suppléante	Présente Absente
collège riverains			
VNF	Loïc CARIO Jean-Paul AUDOUARD	Titulaire Suppléant	Absent Absent
CCI	Jean-François REZEAU Henri VITRICE	Titulaire Suppléant	Excusé Absent
FNE	Alain RIVIERE Alain POUGET	Titulaire Suppléant	Présent Absent
Comité de Quartier Nord Minimes	Christian HERMOSILLA Serge BAGGI	Titulaire Suppléant	Absent Présent
XPO Logistics	Thierry CHINETTE Cécile FAURE	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Comité de Quartier Ginestous/Sesquières Comité des Sept Deniers	Gérard GERVOIS E. NOEL Marcel MARTIN	Titulaire Suppléant	Présent Présent Absent

Yéo Frais	Elodie ESTRADE Dominique BRUDY	Titulaire Suppléant	Excusée Excusé
Comité de Quartier de Lalande Comité de Quartier des Ponts-Jumeaux	M. Jean-Pierre SANS Brigitte MORHAIN M. Claude MARQUE	Titulaire Suppléant	Absent Présente Absent
collège exploitants			
STCM	Christophe ALLEGRIS Raphaël MARCHAND	Titulaire Suppléant	Présent Absent
ESSO SAF	Julien STERN Frédérique DUQUENNE	Titulaire Suppléant	Présent Présente
Collège salariés			
STCM	Florian WOROPAJ Rémi CANDELORO	Titulaire Suppléant	Absent Présent
ESSO SAF	Albert VARLET Christophe HALLIDAY	Titulaire Suppléant	Présent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 5 juillet 2017
- 2) Bilan 2017 (environnemental et sécurité) des sociétés ESSO SAF et STCM
- 3) Bilan 2017 de l'inspection des installations classées
- 4) Avancement post-PPRT
- 5) Présentation de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la sûreté dans les installations classées pour la protection de l'environnement
- 6) Questions diverses

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. COLOMBET, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne.

1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 5 juillet 2017

Le compte rendu de la réunion du 5 juillet 2017 est approuvé.

2) Bilan 2017 (environnemental et sécurité) des sociétés ESSO SAF et STCM

M. STERN (ESSO SAF) rappelle la configuration des installations du site et en présente le plan. Il expose ensuite les actions de prévention réalisées en 2017. Il souligne notamment que plus de 7 millions d'euros ont été investis sur le site depuis 2000.

Le système de gestion de la sécurité comprend en 2017 trois visites annuelles de la Direction, un audit interne annuel, un plan de formation pour tous les personnels, y compris les chauffeurs externes, un recyclage tous les deux ans pour tous les intervenants *in situ* et un exercice incendie annuel. En bref, 578 permis de travaux ont été délivrés et 1 578 équipements ont été contrôlés en 2017. Tous les accidents et presque accidents survenus chez Esso ou sur un autre site industriel dans le monde font l'objet d'un retour d'expérience.

En termes de performance HSE, le site comptabilise 5 425 jours sans accident. En 2017, aucun incident significatif n'a été déploré.

Seuls 6 incidents non significatifs ont été enregistrés dont l'épandage de 20 litres de gasoil, le débordement d'une citerne au poste de chargement, deux ruptures de joint, l'absence d'additif lors d'une livraison d'essence et l'usage abusif d'un téléphone par un gardien. Ce dernier n'est plus habilité sur le site et le poste dôme impliqué dans trois incidents a été arrêté le 15 février 2018.

Outre les 24 observations sur le terrain, les 13 presque accidents concernent notamment une erreur de programmation d'un chargement, la déviation d'une procédure, un élingage insuffisant, une mauvaise calibration d'un détecteur de gaz, du travail dans une fosse sans surveillance. Le dernier exercice POI date du 13 octobre 2016 et le dernier PPI du 20 mars 2018.

Le programme d'amélioration pour 2018-2019 comprend le remplacement du poste de chargement, le renforcement de la protection industrielle par un système vidéo (18 caméras sur le site en phase de déploiement), la prévention de la pollution du sol, la rénovation des cuves tampons pour le dépotage des wagons et la création d'un point d'ancrage pour la sécurisation d'une échelle de 12 mètres.

M. STERN énonce les décisions individuelles prises en 2017 (un nouvel arrêté préfectoral et un nouveau PPRT).

Mme SUSSET (Toulouse Métropole) demande si un suivi qualitatif de la nappe phréatique est réalisé.

M. STERN répond que la qualité de la nappe est mesurée par chaque piézomètre. La teneur en hydrocarbure est comparée d'un trimestre à l'autre.

Mme FARCY (Conseil départemental) souhaite recevoir la présentation.

M. STERN la lui enverra.

M. RIVIERE (FNE) s'enquiert du bilan de l'exercice PPI.

M. STERN répond que le PPI commun à STCM et ESSO a été suivi de deux réunions d'analyse à chaud par le SDIS et le SIRACED PC.

M. RIVIERE souhaite savoir si les fuites sur la vanne d'un wagon sont récurrentes et quels contrôles sont exercés.

M. STERN répond que cet incident est extrêmement rare. Cette fuite, apparue lors de l'ouverture de la vanne, n'a pas remis en cause l'intégrité du wagon. Les wagons sont entretenus régulièrement et tous les cinq ans par le fabricant.

M. RIVIERE demande si toutes les lignes de remplissage sont désormais mises sur aire étanche.

M. STERN confirme que le dernier tronçon a été mis sur rétention.

M. RIVIERE souhaite des précisions sur la position de la station Fondeyre, de nouveau évoquée dans le projet de la 3^{ème} ligne de métro, par rapport au périmètre PPI.

Mme SUSSET affirme que la station Fondeyre, dont l'appellation est impropre, sera éloignée du périmètre du PPRT. Son positionnement exact n'est pas arrêté.

Selon M. BAGGI (Comité de Quartier Nord Minimes), des discussions sont en cours par rapport au site de Peugeot, qui se trouve normalement en dehors de la zone à risque définie dans le PPRT.

M. BAGGI souhaite connaître les accidents et presque accidents survenus au plan national et international et ce qui peut en être retenu. Il demande quelle formation est délivrée aux chauffeurs et aux sous-traitants. Il souhaite, enfin, disposer des concentrations en hydrocarbure par piézomètre et des conclusions à en tirer.

M. STERN répond que le pilotage de l'analyse des incidents et presque accidents est réalisé à l'échelle européenne du groupe ESSO. Aux Etats-Unis, un camion a pris feu au cours du chargement à cause d'un problème d'électricité statique. En France, les distillats reçoivent un traitement antistatique.

La formation des conducteurs de matières dangereuses est encadrée par l'APTH [Association pour la Prévention dans les Transports des Hydrocarbures], le chargement étant également sous leur responsabilité. Ils reçoivent également une formation en interne tous les deux ans et sont accompagnés sur le terrain pour renforcer les messages. Tous les intervenants d'entreprise extérieure reçoivent une formation adaptée à leur métier. Un permis de travail ou un plan de prévention encadre tous travaux. Le site n'a pas connu d'accident grave depuis plus de 14 ans.

M. BAGGI demande si les chauffeurs ayant rencontré des problèmes étaient formés.

M. STERN confirme que tous les chauffeurs sont formés. Ces personnes n'ont pas respecté les règles. Certaines ont été exclues du site pendant deux à cinq jours.

Au titre du bilan environnemental, un relevé trimestriel et une analyse sont réalisés par une société spécialisée. Des piézomètres sentinelles s'assurent que la pollution dans le sol ne migre pas vers le canal Latéral. L'activité biologique réduit la concentration d'hydrocarbures, mais cinq à dix ans sont nécessaires pour éliminer les effets de la pollution d'il y a quinze ans.

M. ALLEGRIS (STCM) résume le bilan de la sécurité pour l'année 2017 par la présentation des indicateurs suivis : 8 presque accidents et 74 déclarations de situations dangereuses. Il rappelle que la plombémie des salariés est également suivie et que celle-ci ne doit pas dépasser 40 microgrammes par décilitre pour un homme et 30 pour une femme, voire 10 si elle est enceinte ou en âge de l'être. La dernière valeur trimestrielle relevée en 2017 était de 9,6 microgrammes par décilitre et elle est encore inférieure en 2018.

M. ALLEGRIS énonce les caractéristiques chiffrées de l'activité industrielle du site, avant d'exposer le bilan du système de gestion de la sécurité.

Aucun défaut de maîtrise des procédés n'a été relevé en 2017.

Les principales modifications apportées au site portent sur la séparation et la réduction de la taille des cases de stockage des batteries vrac et la mise en service de la sirène PPI.

Les actions réalisées en termes de gestion des situations d'urgence concernent principalement deux modifications du POI, la réalisation d'un exercice POI le 4 décembre 2017 et du test mensuel de la sirène PPI depuis juillet 2017.

Les retours d'expérience du groupe EcoBat Technologies ont été nombreux en 2017. Les États-Unis ont connu une déflagration de batteries Lithium dans un broyeur. Les sites français ne collectent pas de telles batteries. Un départ de feu au déchargement sur le site de Bazoches a été maîtrisé immédiatement, un opérateur étant systématiquement présent au chargement/déchargement. Des fumées de batteries ont nécessité l'intervention des pompiers en Allemagne. Ces événements n'ont pas nécessité la mise en place de mesures complémentaires.

L'audit réalisé en interne n'a relevé aucune non-conformité, mais quatre points forts et une piste de progrès. Le site n'a subi ni intrusion malveillante ni incendie.

M. BAGGI (Comité de Quartier Nord Minimes) demande si des incidents significatifs figurent parmi les presque accidents.

M. ALLEGRIS réfute. Il explique que les événements tracés concernent des presque accidents de travail ayant touché les 8 personnes salariées de STCM et les entreprises extérieures (1 personne en moyenne pour la maintenance, hormis les chauffeurs). Il précise que depuis septembre 2017, la maintenance est partiellement internalisée.

M. BAGGI demande si un système de malus est appliqué aux entreprises extérieures en cas d'accident.

M. ALLEGRIS répond par la négative. La maîtrise du risque des entreprises extérieures est évaluée, avec des sanctions immédiates en cas d'écart grave, ce qui n'est jamais arrivé à ce jour. Des formations sont généralement délivrées de nouveau en cas de manquement.

M. BAGGI rappelle que le risque de mélange de batteries à l'entrée sur le site avait été soulevé lors des dernières CSS.

Selon M. ALLEGRIS, le risque existe, mais la maîtrise est élevée. Les sous-traitants exercent eux-mêmes un contrôle et les fournisseurs sont évalués sur la qualité de la prestation et le pourcentage de non-conformités sur les matières entrantes.

M. ALLEGRIS confirme à Mme SUSSET que le système de vidéosurveillance contrôle le stock de batteries.

Il présente ensuite le bilan environnemental sur l'air et l'eau par rapport aux rejets en plomb et en cadmium ainsi que sur les eaux souterraines. Deux piézomètres sont en écart par rapport aux teneurs en plomb. Des travaux ont été réalisés pour endiguer cette pollution de nappe.

M. BAGGI remarque que les deux points sensibles sont les bassins et le stockage des batteries.

M. ALLEGRIS indique que l'étanchéité du mur du bâtiment de stockage a été renforcée.

M. BAGGI souhaite prendre connaissance du rapport d'analyse des fumées de broyage.

M. ALLEGRIS affirme que les rejets du broyeur du site sont inférieurs aux valeurs cibles fixées par l'arrêté préfectoral.

M. BAGGI s'enquiert de l'évolution du contenu des fumées au sortir des cheminées.

M. ALLEGRIS indique que les fumées peuvent contenir toutes sortes de métaux. Les teneurs en plomb n'ont pas varié depuis dix ans. La seule difficulté porte sur les poussières non métalliques.

Le protocole salades permet de contrôler les teneurs en plomb et en cadmium. La carrosserie Sérignac a connu un pic non significatif à l'automne suite à un débroussaillage.

M. ALLEGRIS confirme à M. BAGGI que les résultats sont tracés et présentés aux personnes concernées.

M. RIVIERE s'enquiert d'un éventuel projet d'extension du site.

M. ALLEGRIS réfute tout projet d'extension.

3) Bilan 2017 de l'inspection des installations classées

Mme DERONZIER (DREAL) expose le bilan général des inspections, des dossiers instruits et des actes administratifs proposés en 2017 pour ESSO, dont le dernier arrêté préfectoral signé le 12 juin 2017.

Elle décline le détail de l'inspection du 12 octobre 2017, qui n'a relevé aucune non-conformité majeure.

Mme GILLET (DREAL) présente l'arrêté préfectoral complémentaire du 6 mars 2017 concernant STCM. L'inspection annuelle du 12 décembre 2017 a relevé deux non-conformités, dont une majeure, concernant le pH et la concentration en plomb des eaux souterraines et en cadmium des effluents aqueux. Début 2018, les teneurs en plomb étaient de nouveau conformes sur un des deux piézomètres, mais le pH reste trop acide sur deux piézomètres. La mise en œuvre effective des mesures de maîtrise des risques prescrites par l'arrêté préfectoral complémentaire du 6 mars 2017 a été constatée.

Le site est soumis à la directive dite « IED » relative aux émissions industrielles. L'exploitant a déposé un dossier examinant le fonctionnement des installations du site au regard des meilleures techniques disponibles définies dans le document BREF « NFM » relatif à l'industrie des métaux non ferreux, en juillet 2017. Ce dossier est en cours d'instruction. Il nécessitera certainement des compléments sur le traitement des déchets.

M. BAGGI s'enquiert des prescriptions émises après l'arrêt de la fonderie.

Mme GILLET répond que la gestion de la pollution des sols est prise en compte. L'exploitant a remis un diagnostic et un plan d'action. Le démantèlement des installations (bâtiment etc.) n'est par contre pas requis.

4) Avancement post-PPRT

M. CORTES (DREAL) indique que le recours en référé déposé par le conseil départemental contre le PPRT approuvé le 12 juin 2017 a été rejeté par le tribunal administratif de Toulouse. Le PPRT continue donc de s'appliquer. En l'absence d'accord entre les financeurs, l'État peut désormais mobiliser les fonds nécessaires à son financement. Les deux délaissements prévus au PPRT peuvent être remplacés par des mesures organisationnelles pour protéger les salariés en cas d'accident.

5) Présentation de l'instruction du 6 novembre 2017 relative à la sûreté dans les installations classées pour la protection de l'environnement

M. CORTES indique que cette instruction, publiée au Journal officiel, hiérarchise les documents en fonction de leur sensibilité à la sûreté. Les informations de l'annexe I (sur l'activité générale du site et les mesures de maîtrise des risques) sont communicables. Celles de l'annexe II sont non communicables, mais consultables en préfecture par les membres des CODERST, CDNPS et CSS. Les informations de l'annexe IIB ne sont ni communicables ni consultables.

6) Questions diverses

M. SABOUHI KAFFASH (SIRACED PC) précise que le plan particulier d'intervention (PPI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 juin 2018. Le scénario de l'exercice PPI ESSO-STCM qui

s'est déroulé le 20 mars 2018 partait d'un incendie généralisé sur le site de STCM. Il a permis de tester l'alerte, la coordination, les délais de bouclage par les services de sécurité, le report d'image « drone » en direct par le SDIS et la communication d'urgence par communiqué de presse et tweet. Aucune problématique particulière n'a été relevée.

La séance est levée à 11 heures 50.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Jean-François COLOMBET

